Envoyé en préfecture le 21/05/2025
Reçu en préfecture le 21/05/2025
Publié le 21/05/2025
ID : 038-213804552-20250519-DEL2025_035-DE

Mairie de Saint-Savin
04 74 28 92 40
mairie@saintsavin-isere.fr

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION n°2025-035

Nombre de Conseillers en exercice : 27

présents : 20

votants : 25

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 mai 2025 à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SAVIN dûment convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil en mairie, sous la présidence de Fabien DURAND, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : le 13 mai 2025

Présents : Mmes et Mrs : Fabien DURAND, Florence VERLAQUE, Jean-Michel CREMONESI, Angélique CONTAMIN, Claude DIMIER, Christian COCAT, Eveline DUJARDIN, Patrick ROZE, Catherine LINAGE, Daniel PAILLOT, Elodie DUGUE, Nicolas MILLON, Rachel BASSET, Clément RAVET, Virginie MATHIEU, Alexandre GINET, Viviane MONTOVERT, Jean-Philippe ROUSSEL, Philippe TISSERAND, Célia CASTELLI

Absents excusés : Marie-Laure GONCALVES (pouvoir à Fabien DURAND), Claude BINET (pouvoir à Célia CASTELLI), Franck ROESCH (pouvoir à Viviane MONTOVERT), Delphine GUILLOT (pouvoir à Florence VERLAQUE), Christophe DENIS (pouvoir à Angélique CONTAMIN)

Absents : Anne-Lise MAULOUET, Romain BIANZANI

Secrétaire de séance : Clément RAVET

DELIBERATION PORTANT CREATION ET SUPPRESSION DE POSTES ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Envoyé en préfecture le 21/05/2025
Reçu en préfecture le 21/05/2025
Publié le 21/05/2025
ID : 038-213804552-20250519-DEL2025_035-DE

Le Conseil Municipal,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code général de la fonction publique,
VU le budget de la collectivité,
VU le tableau des emplois,

Afin de permettre l'avancement de grade par ancienneté des agents de la Collectivité conformément au tableau d'avancement émis au titre de l'année 2025, il convient de créer les emplois correspondants et supprimer les anciens et ce, pour mise en application au 1er juin 2025.

Le Maire propose à l'assemblée la suppression du poste suivant :

- Suppression d'un poste d'ATSEM principal de 2ème classe.

Le Maire propose à l'assemblée la création du poste suivant :

- Création d'un poste d'ATSEM principal de 1ère classe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la suppression et création des postes ci-dessus conformément au tableau d'avancement de grades transmis par le CDG38.

APPROUVE la mise à jour du tableau des effectifs annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré le 19 mai 2025
Pour copie conforme.

Le Maire,

MAIRIE DE ST-SAVIN 38 (Isère)

Fabien DURAND